Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le 29/01/2025
ID : 081-200066124-20250120-05_2025-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	76

PRESENTS	64
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	16

Vote Pour :	76
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025

Date de la Convocation
14 JANVIER 2025
Date d'Affichage
14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL , Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Didier SALANDIN à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ, Jean-Louis BOULOC, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°05_2025
ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs
Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le 29/01/2025
ID : 081-200066124-20250120-05_2025-DE

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Sont supprimés du tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet les postes suivants :

- Un poste à temps complet de directeur de cabinet sur un cadre d'emploi de collaborateur de cabinet au sein du Cabinet du Président ;
- Un poste à temps complet de technicien SIG sur un cadre d'emploi de technicien territorial au sein du service SIG de la direction de l'Aménagement ;

Suppressions :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	SIG	Technicien SIG	TC	Technique	Technicien
1	Cabinet	Directeur de cabinet	TC	Sans objet	Collaborateur de cabinet

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,
Vu le tableau des emplois adopté en conseil de la Communauté d'agglomération,
Vu le Comité Social Territorial en date du 9 janvier 2025,
Considérant la nécessité de supprimer les emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide de dire** que les postes sont supprimés au tableau des effectifs annexé à la présente délibération et tel que précisé ci-dessus,
- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 29 JAN. 2025
- publication - mise en ligne
Le 29 JAN. 2025
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.